

Première rentrée sous le format «Paysage» pour le supérieur

Ce lundi, les étudiants de l'enseignement supérieur vont retrouver les auditoriums. Ils seront les premiers à connaître les effets du décret «Paysage».

Quelque 175.000 étudiants du supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles retrouveront lundi les auditoriums. Une nouvelle année académique marquée par l'entrée en vigueur des premiers éléments du décret «Paysage». L'idée maîtresse de ce décret consiste en la mise en place d'une coupole unique chapeautant tout le monde du supérieur. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares, qui sera présidée par Philippe Maystadt) aura pour mission d'assurer le pilotage du paquebot supérieur (universités, hautes écoles, enseignement artistique et promotion sociale).

Hormis cette structure, quels sont les changements qui seront visibles cette année? Dorénavant, la date de reprise des cours est fixée à la mi-septembre; la date de clôture des inscriptions est ramenée du 30 novembre au 31 octobre et il sera possible d'étaler le paiement des droits d'inscription jusqu'en janvier.

Autre nouveauté: pour accéder à l'année suivante de son cursus, tout étudiant devra à présent obtenir au moins 10 sur 20 par matière ainsi qu'une moyenne globale de 10 sur 20 au moins, contre 12 de moyenne auparavant.

De l'aveu général, ce sont surtout les étudiants de première année qui vont ressentir dès cette année les effets du décret Marcourt, notamment avec l'organisation de leur programme en 60 crédits, dont au moins 45 devront être réussis pour pouvoir passer en 2^e.

En réalité, le gros des changements n'est pas attendu avant la rentrée 2015. Pour autant bien sûr que le décret ne soit pas invalidé d'ici là. Car plusieurs professeurs de l'UCL (agissant à titre personnel) et six Hautes écoles ont introduit il y a deux semaines un recours auprès de la Cour constitutionnelle. Ils voient dans le texte porté par le ministre socialiste Jean-Claude Marcourt une atteinte à la liberté académique. L'arrêt, qui pourrait éventuellement remettre en question la réforme, n'est pas attendu avant l'année prochaine.

Refinancement

Par ailleurs, cette rentrée dans le supérieur est marquée par un second dossier chaud: le chantier du refinancement de l'enseignement supérieur. «Avec le décret Marcourt, le modèle d'organisation de l'enseignement supérieur a changé. Son mode de financement doit dès lors aussi être modifié. De plus, le mode de financement actuel ne permet pas de couvrir la massification qu'a connue l'enseignement supérieur...», analyse Julien Nicaise, administrateur de l'Ares.

En 15 ans, sous l'effet de l'enveloppe fermée, les universités ont vu leur subside par étudiant baisser de 15%, alors que sur cette même période le nombre d'étudiants inscrits a progressé de... 37%. Résultat: un encadrement pédagogique maigrelet, des locaux délabrés, du matériel parfois obsolète, et des auditoriums trop petits où certains étudiants sont contraints de s'asseoir par terre... «Certains infrastructures sont dans un tel état qu'elles posent un certain danger pour les étudiants. Il faut prendre des mesures radicales mais nous n'en avons plus les moyens!», se lamentait en juin dernier le recteur de l'ULB Didier Viviers à l'occasion d'une conférence de presse où les universités francophones réclamaient en chœur au futur gouvernement un refinancement de 100 millions d'euros pour les cinq années à venir.

Dans sa déclaration de politique, la nouvelle coalition PS-cdH disait avoir pour priorité de parvenir à une «adaptation progressive du financement des universités et des hautes écoles à l'évolution du nombre d'étudiants». Un refinancement à hauteur de 106 millions d'euros pour l'ensemble des établissements est même évoqué, sans échéance précise. Mais au-delà de l'injection de moyens financiers supplémentaires, c'est surtout la révision du mode de financement par étudiant qui fera débat.

A.S., AVEC BELGA

UN IMMEUBLE DE BUREAUX RECYCLÉ EN KOTS À L'ULB

Les travaux ont démarré. 200 étudiants s'installeront début 2016 en face du Campus de la Plaine dans un immeuble de bureaux recyclé en kots. En fait ce n'est pas l'ULB, ni la VUB, qui est

à la manoeuvre dans cette opération. L'investissement est réalisé par une société gantoise, Upgrade Estate, qui n'en est pas à son coup d'essai puisqu'elle a déjà mis sur le marché un portefeuille de quelque 1.000 kots d'étudiants à Gand, à Bruges et à Courtrai.

«Aborder le problème des kots»

C'est la première fois qu'Upgrade Estate investit à Bruxelles, dit son fondateur, le

Gantois Koenraad Belsack, «mais nous avons l'intention de mettre encore 500 logements pour étudiants sur le marché bruxellois. Nous avons aussi des projets à Mons et à Anvers».

Les 215 kots qu'Upgrade Estate mettra sur le marché au Campus de la Plaine début 2016 représentent un investissement de 34 millions €, en ce compris l'achat du bâtiment, un immeuble de bureaux de 10.000 m² qui était dans le portefeuille de la société Befimmo et qui a abrité de grands noms comme Western Union ou Levi's. L'immeuble était obsolète mais aussi recyclable, ce qui n'est pas toujours le cas.

La commune d'Ixelles a appuyé le projet de l'investisseur gantois. Elle entend ainsi, a dit Na-

thalie Gilson, échevine de l'Urbanisme, «émettre le signal qu'il faut aborder en profondeur le problème du besoin en kots abordables et de qualité». La VUB et l'ULB sont d'ailleurs impliquées dans le projet, non financièrement mais en étant associées au département de location d'Upgrade Estate, qui propose «des formules créatives pour aider les étudiants à trouver un kot abordable et de qualité». Les services sociaux des deux universités interviennent dans la location et la gestion d'une partie des logements.

Modèle original

Les kots du complexe, baptisés BRU Upkot, seront meublés et équipés de leurs sanitaires. Les locataires auront accès à des

cuisines communes et à des espaces de détente, dont un fitness. Le complexe comprend aussi 33 studios et 2 appartements pour chargés de cours invités. Le parking permet de garer 178 vélos et 48 voitures. Le gestionnaire du complexe logera sur place (appartement 3 chambres avec jardin et bureau séparé).

Upgrade Estate fonctionne selon un modèle financier original. La société gantoise achète les sites, finance les projets, en garde une partie en portefeuille et commercialise le reste auprès d'investisseurs particuliers. La mise de départ est de 125.000 € (+ TVA). Le loyer demandé pour les logements de BRU Upkot est de 395 € par mois. J.B.L.

Un e-bulletin dans le secondaire

Assiste-t-on à une petite révolution dans le paysage scolaire? Vendredi, mille enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient présents au centre de formation de la Communauté française situé à Tihange. L'objectif? Se former au tout nouveau système d'évaluation lancé dans 23 écoles pilotes du sud du pays. Si l'initiative reprise par Joëlle Milquet depuis qu'elle est arrivée à l'Enseignement comme ministre est jugée concluante, elle changera fondamentalement la façon dont les élèves sont évalués durant le deuxième degré (à la fin de la troisième et de la quatrième année).

Deux points forts résument le projet. Primo, d'ici deux ans, la Communauté française devrait mettre en place un certificat d'enseignement du deuxième degré commun à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela signifie très concrètement que les élèves ne seront plus jugés par des examens en fin de troisième année. Au bout de la qua-

trième année, ils devront par contre passer un test commun à l'ensemble des écoles du réseau officiel. Pour Fabrice Primerano, le responsable de la cellule pédagogique au service général de l'enseignement, cette absence d'examens en fin de troisième doit permettre de dégager du temps pour l'apprentissage. «Ne plus mettre en place des examens en décembre et en fin de la première année du cycle va permettre de dégager 8 semaines pour l'apprentissage. Mais cela ne veut certainement pas dire que les élèves ne seront plus évalués. Ils le seront tout au long de l'année via le bulletin électronique.»

Ce bulletin électronique, c'est l'autre nouveauté qui sera testée au sein des 23 écoles pilotes. Accessible en permanence par les parents via internet, cette grille d'évaluation doit permettre de mesurer en temps réel les évolutions des enfants dans les différentes matières. «Ce bulletin va donner des indications sur l'appren-

tissage de l'élève si bien qu'un enfant

Un bulletin électronique sera consultable 24h/24 par les parents.

qui échoue dans l'épreuve commune de fin de cycle ne redoublera pas forcément. Les indicateurs repris dans ce bulletin donneront des arguments au conseil de classe», appuie Fabrice Primerano.

Des activités de remédiation, de consolidation ou de dépassement, selon les besoins de chaque élève dans chaque matière, seront par ailleurs organisées. «L'un des aspects clés est de pouvoir offrir à chaque jeune un accompagnement dans la progression de ses apprentissages vers l'excellence», avance Joëlle Milquet.

Au final, les différents responsables de l'enseignement officiel espèrent améliorer l'apprentissage et faire du redoublement une exception. À suivre... F.-X.L.